

M. le Président Petitpierre. 9.6.50

o.B.55.47.Gr.1.-RL

Confidentiel

Notice pour M. le Ministre Zutter

*établir par
M. Ruedi*Concerne: Enfants grecsI. Historique:

- 28 novembre 1948) Résolutions unanimes de l'Assemblée générale des
18 novembre 1949) Nations Unies recommandant le retour des enfants
et chargeant le C.I.C.R. et la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge de veiller à l'exécution.
- 29 novembre 1949 Jour de deuil des femmes grecques; appel de la Reine Frédérique.
- Janvier 1950 Appels radiodiffusés de M. Paul Ladame; pétition signée par 110'000 personnes. Création par la société "Hellas" d'un "Comité pour actions de secours aux enfants grecs", à Zurich.
- Janvier-Février 1950 Enregistrement des offres d'hébergement par la Croix-Rouge Suisse (8600). Sommes d'argent envoyées à M. Ladame: Fr 30'000.--.
- 20 janvier 1950 Lettres du "Conseil international des Femmes" adressées aux gouvernements détenteurs; appel à toutes les organisations féminines affiliées.
- 2 février 1950 L'"Alliance de Sociétés Féminines Suisses" offre son concours au Conseil fédéral. La "Fédération des Eglises Protestantes de Suisse" fait la même chose le 11 mars 1950.
- 17 février 1950 La Tchécoslovaquie accorde un visa au délégué du CICR et de la Ligue qui doit examiner la possibilité de rapatrier 138 enfants identifiés. Résultat: la Croix-Rouge tchèque pose des conditions qui n'ont pas pu être remplies.
- 9 et 10 mars 1950 Réunions des Croix-Rouge nationales intéressées à Genève. Seule la Croix-Rouge hellénique répond à l'invitation du CICR et de la Ligue. CICR et Ligue déclarent être décidés à essayer de remplir le mandat confié par

- 2 -

- l'Assemblée des Nations-Unies, bien qu'aucun progrès n'ait été réalisé en 1949.
- 23 mars 1950 L'Assemblée fédérale suisse répond télégraphiquement à un appel de la Chambre des députés hellénique, exprimant le voeu que le problème des enfants grecs soit résolu rapidement.
- 25 avril 1950 La "Ligue suisse des Femmes catholiques" demande au Conseil fédéral d'intervenir en faveur des enfants grecs.
- 31 mars 1950 Le Département donne ses instructions aux Légations de Suisse en Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.
- Avril-Mai Démarches de nos Légations auprès des gouvernements des pays détenteurs. (Pour résultat voir plus bas).
- Mai 1950 M. Georges Thélin, Secrétaire général de l'Union internationale pour la Protection de l'Enfance déclare à Athènes que le problème des enfants déportés sera examiné lors de la réunion du Conseil général de son organisation le 6 juillet 1950 à Londres.
- 23 mai 1950 Un groupe de 8 enfants grecs arrive de Belgrade à Zurich pour continuer leur route vers l'Australie. Un second groupe est attendu; il s'agit de petits déportés dont les parents habitent l'Australie. Les démarches pour la libération avaient été faites directement par le Gouvernement australien.
- 31 mai 1950 Le U.S. State Department, profitant de la proclamation du 1er juin comme "Jour international des Enfants" en URSS et dans plusieurs pays de l'Europe orientale, adresse au Secrétariat des Nations-Unies, pour être transmise aux pays détenteurs, une note rappelant les Résolutions prises et menaçant les gouvernements en cause de porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu en septembre, la question des jeunes grecs.

II. Démarches de la Suisse auprès des pays détenteurs en vue d'organiser un rapatriement avec séjour en Suisse.

a) Accueil réservé à l'offre d'entremise suisse.

Bulgarie: Le gouvernement transmet les propositions suisses à la Croix-Rouge bulgare pour examen, cette institution s'occupant de la question des rapatriements grecs. La Bulgarie étant un voisin de la Grèce, la solution suisse fut qualifiée de peu pratique.

Hongrie: Le Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères promet de soumettre l'offre suisse à son gouvernement; il ne semble pas avoir commenté le problème.

Pologne: Le Secrétaire général suppléant du Ministre des Affaires étrangères déclara que son gouvernement, ayant adopté la Résolution des Nations Unies ne pensait pas se déjuger. Il exprima des doutes au sujet de la présence d'enfants grecs en Pologne.

Roumanie: Le Directeur des Affaires politiques du Ministère déclara que, à sa connaissance, il n'existait pas d'enfants grecs en Roumanie, mais qu'il avait pris note de l'offre suisse.

Tchécoslovaquie: Le Ministre des Affaires étrangères refusa d'accepter l'entremise suisse, étant donné que la Grèce n'avait, de son côté, pas encore rempli les conditions fixées dans les Résolutions des Nations Unies (libération de certains détenus politiques) et que la Tchécoslovaquie ne pouvait pas renvoyer des enfants dont l'avenir n'était pas assuré.

Yougoslavie: Le Ministre des Affaires étrangères releva qu'il n'y a que très peu d'enfants grecs dans son pays et que ceux-ci ne figurent pas sur la liste grecque. Il reconnut le principe de la restitution des jeunes déportés et déclara que l'entremise suisse pourrait être acceptée, si elle facilitait le rapatriement.

b) Réponse des gouvernements détenteurs:

Bulgarie, Hongrie, Pologne et Roumanie: pas de réponse jusqu'à ce jour.

Tchécoslovaquie: refus d'accepter l'offre suisse lors des premières démarches.

Yougoslavie: Le 25 mai, le Gouvernement yougoslave remercia la Suisse pour l'offre d'entremise et déclara que celle-ci n'était plus nécessaire, les relations diplomatiques normales ayant été rétablies entre la Grèce et la Yougoslavie.

c) Conclusion:

Résultat obtenu par la Suisse jusqu'à maintenant: zéro. Bien que quatre pays détenteurs ne se soient pas encore prononcés, le manque d'enthousiasme/^{mis} à répondre à nos propositions nous permet de croire que rien de favorable/^{ne} peut être attendu.

III. Proposition pour ligne de conduite à suivre.

N'ayant pas mieux réussi que les Nations Unies, le CICR et la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, nous devons nous rendre à l'évidence que les motifs politiques qui régissent l'attitude des pays détenteurs sont plus forts que tous les sentiments humanitaires et de justice. Il faut donc les combattre par d'autres motifs politiques. Pour le moment, il n'en existe qu'un seul qui pourrait, à mon avis, avoir une chance de réussir: la réprobation universelle de la déportation d'enfants par les communistes. En effet, il s'agit d'un atout sérieux pour la propagande anticommuniste et Moscou aurait des raisons de soupeser si l'enjeu en vaut la chandelle. Sur ce point, la Suisse peut beaucoup contribuer à créer "l'atmosphère". Vu l'échec éprouvé, le Gouvernement suisse a la faculté, sinon le devoir, d'orienter le public sur les démarches faites et l'accueil qui leur a été réservé. Un communiqué ou une conférence de presse et quelques commentaires à la radio par M. Ladame ne manqueraient pas de réveiller

- 5 -

à nouveau l'opinion publique. Par la suite, cette "ambiance" pourrait facilement être maintenue jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies qui devra bien prendre une résolution définitive. En agissant de cette façon, la Suisse

- condamnera les agissements des démocraties populaires;
- défendra les mêmes principes humanitaires que les pays membres des Nations Unies;
- aidera à créer peut-être les motifs politiques qui forceront les pays détenteurs à céder;
- et profitera d'une belle occasion de discréditer le communisme suisse.

Berne, le 9 juin 1950.

